Informations Rapides

La Déclaration universelle des droits de l'animal

Ce document, rédigé en plusieurs langues, a été préparé par la Ligue internationale des droits de l'animal, qui a des représentants dans la plupart des pays du monde. La déclaration insiste sur les points suivants :

- Tout animal a droit à l'attention, aux soins et à la protection de l'homme ;
- Nul animal ne sera soumis à des mauvais traitements ou à des actes cruels ;
- Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore, non génératrice d'angoisse ;
- Tout animal a le droit de vivre dans son propre environnement et toute privation de liberté est contraire à ce droit ;
- Tout animal ouvrier a droit à une alimentation réparatrice et au repos ;
- Nul animal ne doit être exploité pour le divertissement de l'homme.

DOCUMENTATION "NUISIBLES"

-=-=-=-=-=-

Il y a actuellement et partout des hécatombes causées par les appâts empoisonnés destinés aux soi-disant nuisibles et contre lesquelles on ne peut rien dans l'état actuel des textes.

Dans le but de faire intervenir le Conseil Supérieur de la Chasse et le Ministère de l'Environnement (service de Protection de la Nature), la S.P.A. de Concarneau recherche des documents, textes de plaintes, etc... ayant trait à des empoisonnements afin de constituer un dossier susceptible d'alerter les pouvoirs publics.

Les adresser directement à M. PECHENART
Président de la S.P.A.
B.P. 174

29183 - CONCARNEAU

"PICARDIE - ÉCOLOGIE"

Une revue d'Ecologie et de Protection de la Nature à caractère scientifique et régional vient de voir le jour dans notre Région à l'initiative de diverses associations de protection de la Nature.

On peut se la procurer par abonnement (4 numéros par an : 20 fr - 4, rue des Archers 80000 - AMIENS - titre de paiement à l'ordre de M. DUQUEF)

ou dans certains kiosques ou librairies (le n° 5 fr).

DE L'USAGE DES ESSENCES FORESTIÈRES (SUITE)

Le bois de *merisier* aux tons jaunes-rougeâtres est très recherché pour l'ébénisterie, la marquetterie et la menuiserie; c'est "l'acajou" des pays tempérés; les bois des *autres fruitiers* au grain très fin, aux tons allant du jaune-rougeâtre au rouge, sont également utilisés en ébénisterie, en marquetterie mais aussi pour la gravure sur bois à cause de la finesse de leur grain, et la fabrication d'outils et d'instruments.

Le *tilleul* à petites feuilles affectionne les sols frais et profonds; il résiste bien aux attaques des lapins; les taillis de tilleuls des forêts de l'Ile-de-France n'ont pas d'autre origine; son bois tendre et fibreux a de multiples usages en tournerie et dans l'industrie du meuble.

Les *peupliers noirs et blancs* d'origine méditerranéenne n'existent pas dans nos forêts; le peuplier d'Italie, variété de peuplier noir, au port en fuseau, branchu de la base au sommet du tronc, est bien connu comme arbre d'alignement mais seuls le *tremble et le grisard*, son hybride, avec le peuplier blanc, sont des arbres forestiers; leur bois tendre et léger est recherché pour la caisserie et le déroulage quand les sujets sont bien conformés et de dimensions suffisantes.

(suite page 8)